

§ II- LETTRES, N°419

3 A DIVERS

DESTINATAIRES, N°177

AU REVERENDISSIME PERE JANDEL, N°4

Le 14 Novembre 1868

Révérendissime Père,

Je me fais un devoir de vous adresser le 3^e compte rendu de l'Oeuvre. Bien que mon nom n'y figure en aucune manière je l'ai soumis d'avance au jugement du T.R.P. ~~Seuillat~~ Provincial et il n'a été imprimé que d'après ses approbations et corrections

Nous vous sommes profondément reconnaissants, Rév. Père, la R. Mère Prieure et moi, des bonnes paroles que vous nous avez écrites, nous voulons selon vos conseils nous abandonner pleinement à la conduite de la Providence elle a tant fait pour nous jusqu'à ce jour et d'une tout dernièrement manière qui semblait inespérée encore, et en des choses que nous ne pouvions pas en nous oser pas espérer, que le passé nous est alors devient sur ce point garantie de l'avenir. Aussi bien, si l'Oeuvre, dans un an, peut se passer entièrement de moi je ne refuse point de disparaître, j'y suis au contraire bien résolu et dès le début la grâce m'a fait sentir la grâce me pousse dans cette voie, je suis donc convaincu que le meilleur est le meilleur

Le T. et S. En M^e de Besançon et le T.R.P. Provincial sent doivent être en ce moment

J'ai grand désir de connaître ce qui sera décidé au sujet d'une messe propre pour S. Joseph dans notre liturgie et de l'insertion de son nom au Canon de la Messe; je vous serai bien reconnaissant Rév. Père, de me le faire savoir dès que la décision de qu'elle aura été rendue.

J'ai lu dans les 4 Actes du dernier chapitre Général que désormais il n'y aurait plus d'impossibilité



ne serait plus impossible à ~~a~~ d'obtenir l'autorisation d'ériger la confr. du T.S. Ros^{re} dans une communauté alors même qu'il n'y aurait pas entr'elle et la confrérie la plus voisine la distance voulue; or, nous sommes ici dans ce cas. La Confrérie a été érigée à la Paroisse ~~il y a un certain nombre d'années par des~~ au moyen de pouvoirs accordés par S. Eminence et nous ne l'avons pas à Béthanie. Chaque fois que nous voulons inscrire à les noms de nos nouvelles Soeurs ou Enfants dans les Confréries du T.S. Nom de Dieu du Rosaire ~~de~~ et de la Milice Angélique nous les envoyons au couvent de Dijon; ~~il en résulte qu'il est presque impossible~~ et il est très difficile de concerter d'avance l'inscription le jour exact de l'inscription et par suite de gagner les indulgence plénière du jour de l'inscription. Je ~~veux~~ serai Nous vous supplions bien-rece^{ssant} instamment, mon ~~Très~~ Réver^{me} Père de nous ~~preu~~ver montrer une fois de plus votre bienveillant interet en m'accordant, ~~et à nos suc-~~cesseur le pouvoir d'ériger à Béthanie les 3 confréries Dominicaines dont j'ai parlé plus haut, et pour mes successeurs: le Directeur futur et l'Aumônier de l'Oeuvre, ~~le-pouvoir-si-nen-peut-la-S^e-chargée~~ le pouvoir d'inscrire sur les Registres les nouveaux noms qui se présenteront. Il nous ~~est~~ serait dur d'avoir ici, canoniqu^t érigée, la Confrérie du Sacré Cœur de Jésus, et de ne pouvoir obtenir la même faveur à l'égard des 3 grandes dévotions de notre S. Ordre

Veuille

~~J'ai-fait-un~~ Nous avons fait soigneus^t encadrer et nous avons suspendu à ~~une~~ la place d'honneur au chapitre la gravure des nos B. martyrs de Cochin.... que vous avez eu la bonté de nous donner signé de v. nom. Elle nous sera le souvenir permanent de vos prem bontés pour nous et de v. 1^{re} visite à Béthanie.

Nous avons à Béthanie la confr^{ie} du Sacré Cœur canoniquement érigée, mais non (a)

diplome (b)

bénédiction (c)

(a) Note en marge en face du passage rayée

(b) Mot en marge en bas du paragraphe

(c) Mot au crayon en marge à la fin de la lettre.

Brouillon de lettre.

